

SELARL AMAT et VARCIN
Commissaires de Justice associés
Ecoforum – Bat E
Avenue Régis Ryckebusch 04100 MANOSQUE

EXPEDITION

PROCES-VERBAL DESCRIPTIF

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE ET LE VINGT-CINQ JUIN

A la requête de :

CREDIT IMMOBILIER DE FRANCE DEVELOPPEMENT(CFID) venant aux droits du CREDIT IMMOBILIER DE FRANCE MEDITERRANEE suite à fusion-absorption selon mention du 25 décembre 2015, SA au capital de 124 821 703 €, immatriculée au RCS de PARIS sous le numéro 379 502 644, dont le siège social est 39, rue Mstislav Rostropovitch 75017 PARIS, représenté par ses dirigeants légaux en exercice,

Ayant pour Avocat Maître Pascal ANTIQ, membre de la SCP MAGNAN ANTIQ, Avocat au barreau des Alpes de Haute Provence, y demeurant 10 boulevard Gassendi 04000 DIGNE LES BAINS, lequel se constitue sur la présente procédure et ses suites et au cabinet duquel il est fait élection de domiciles.

AGISSANT EN VERTU :

- 1) De l'article R 322-1 du code des procédures civiles d'exécution,
- 2) D'un commandement de payer valant saisie signifié à _____ par acte de mon ministère en date du 06 juin 2024 ; et d'un commandement de payer valant saisie signifié à _____ par acte de la SCP B. CREMME & S. BOCKSTALLER-CREMME Commissaires de justice associés demeurant 14 rue du vieux château à (25302) PONTARLIER en date du 08 juin 2024,
- 3) D'une copie exécutoire dressée par Maître Stéphanie KAMINSKI, notaire associée à RIEZ, en date du 28 avril 2007, contenant prêt par le CREDIT IMMOBILIER DE FRANCE MEDITERRANEE auquel vient aux droits le CREDIT IMMOBILIER DE FRANCE DEVELOPPEMENT au profit de _____ dans le cadre de l'acquisition d'une maison, soit un prêt PNR RENDEZ VOUS LISSE d'un montant de 135.295 € remboursable en 300 échéances mensuelles moyennant un taux fixe de 4,70% l'an pendant trois ans et révisable au-delà et un prêt à taux zéro (PTZ) d'un montant de 14.250 € remboursable en 204 mensualités, garantis par un privilège de prêteur de deniers et une hypothèque conventionnelle publiée le 18 juin 2007 au bureau des hypothèques de DIGNE-LES-BAINS sous volume 2007 V, numéro 1892 et 1893.

A L'ENCONTRE DE :

Pour obtenir paiement de : la somme de 67 843.32 Euros selon décompte arrêté au 11 janvier 2024.

Je soussignée, **Sandrine AMAT, Commissaire de Justice associée**,
membre de la SELARL AMAT et VARCIN, Commissaires de Justice associés à la résidence de
MANOSQUE 04100, y demeurant Ecoforum bât E, BP 10112, avenue Régis Ryckebusch,

Me suis rendue ce jour sur la commune de (04210) VALENSOLE, sur la parcelle cadastrée section I numéro
280, sise 36 Grand Rue, lieudit La Ville, consistant en une maison de village.

Appartenant à :

Là étant, j'ai pu décrire ce qui suit :

En présence de
et
de expert en diagnostics de la société JMB DIAGNOSTIC ayant son siège
chemin Théophile Farnaud à Manosque (04100).

La maison est une maison de village, située Grand Rue, qui est mitoyenne à d'autres maisons de village.

C'est une maison traversante qui donne à l'avant directement sur la Grand Rue et à l'arrière sur une
impasse.

La maison comprend une grande cave en sous-sol ; une entrée, une cuisine, une salle d'eau avec WC, un
salon en rez-de-chaussée, et trois chambres à coucher, un WC indépendant, une salle d'eau et un ancien
grenier sur deux étages.



REZ DE CHAUSSEE

I- L'entrée de la maison :

La porte d'entrée de la maison est une lourde porte en bois ancienne, équipée d'un système d'ouverture/verrouillage avec tirette, qui nécessite d'être rénovée.

Le sol de l'entrée est recouvert d'un carrelage de type granito daté.

Les murs sont recouverts d'un ancien enduit texturé jauni et comportant des traces de frottement.

Le plafond est recouvert de plâtre ancien.

Un compteur LINKY et un ancien compteur électrique sont fixés côte à côte sur un ancien support en bois, lui-même fixé sur le mur gauche de l'entrée.

Depuis ces deux compteurs, un enchevêtrement de plusieurs câbles et gaines électriques court en partie haute du mur en limite de plafond. Ces câbles et gaines s'enfoncent dans l'angle supérieur gauche et dans l'angle supérieur droit du plafond.

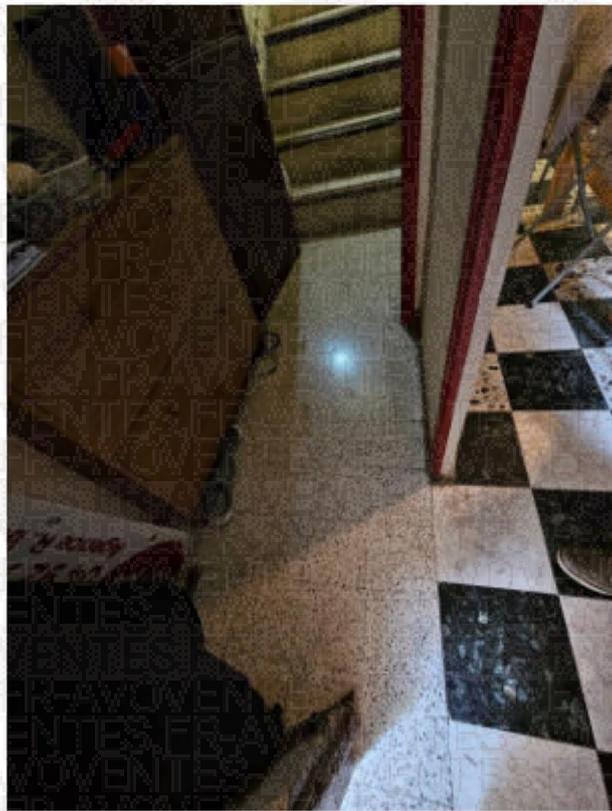
Certains de ces gaines et câbles électriques passent le linteau de la porte de la cage d'escalier et sont visibles du côté de la cage d'escalier.

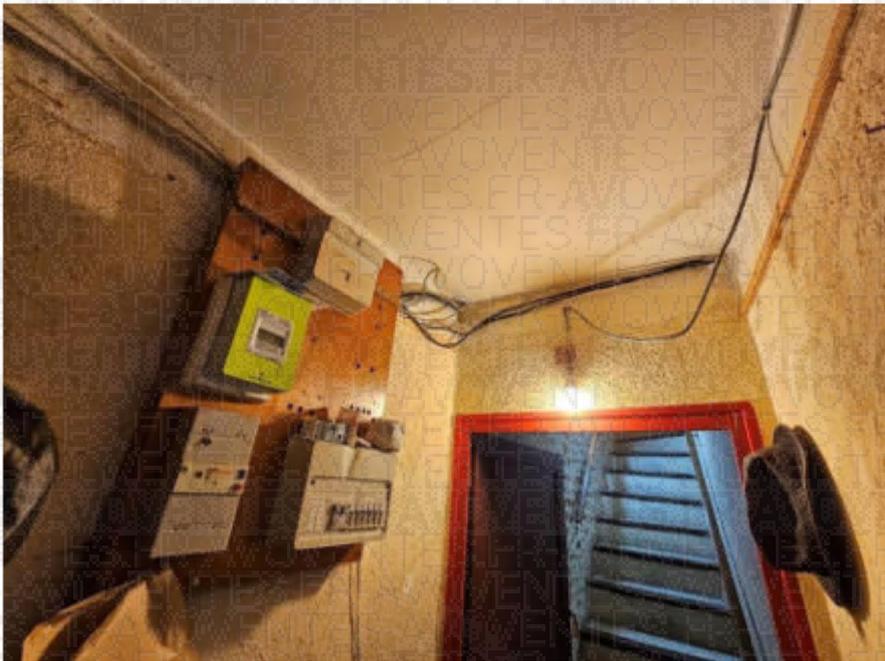
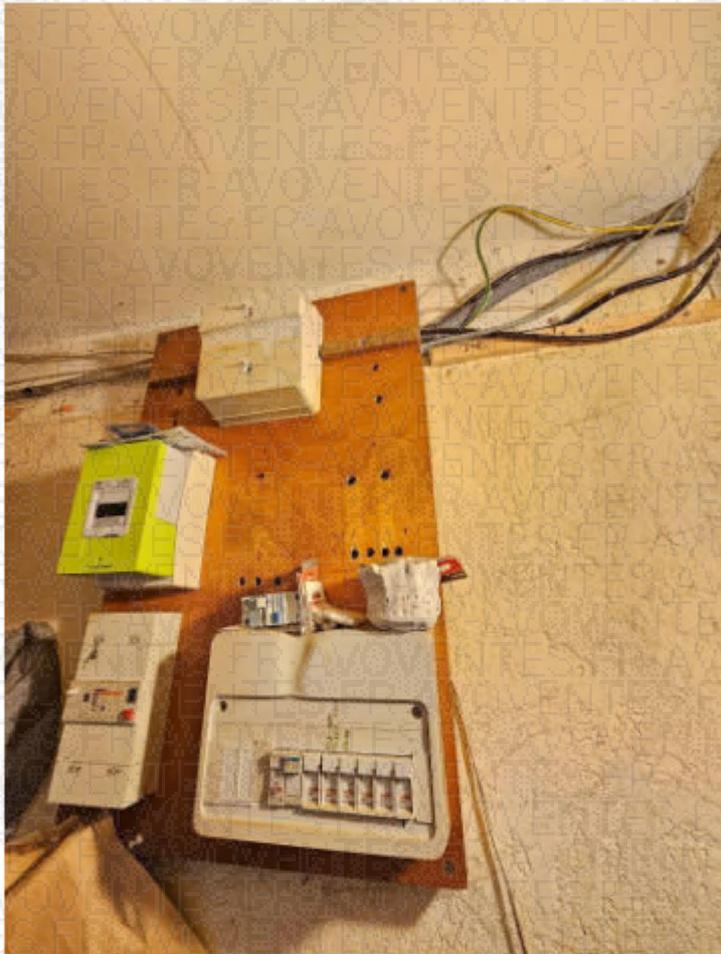
Du côté de la cage d'escalier, se trouve une boîte de dérivation de laquelle sortent plusieurs câbles électriques qui courent en partie haute du mur, en limite de plafond. Certains redescendent le long du chambranle de la porte et d'autres s'enfoncent dans le plafond.

Les gaines noires qui s'enfoncent depuis l'entrée en partie haute du mur courent dans une goutte fixée en partie haute du mur de la cuisine.

Dans l'entrée, un ancien interrupteur en porcelaine est fixé au mur et permet d'activer l'éclairage, qui fonctionne.











II- La cuisine :

L'accès à la cuisine se fait depuis le couloir d'entrée par une porte en bois datée, qui se ferme et s'ouvre sans difficulté, mais qui est équipée d'une poignée branlante.

La pièce est ajourée par une fenêtre équipée d'une menuiserie en bois datée et d'un simple vitrage. Une vitre cassée en partie basse du vantail gauche.

Le sol est recouvert de carreaux de carrelage de type granito datés et en état d'usage. Les plinthes carrelées datées sont noires.

Le mur de séparation avec le couloir d'entrée est recouvert d'un enduit texturé de couleur jaune, qui comporte quelques coulures en partie basse.

Le mur autour de la fenêtre ainsi que le mur de face en entrant dans la pièce sont recouverts d'un enduit texturé de couleur blanc cassé daté, ainsi que le mur de gauche. Les murs comprennent des traces de salissure, quelques traces de frottement jaunâtres et noires.

Dans l'angle de la pièce jouxtant la salle d'eau, je constate que le mur est en partie recouvert d'une crédence carrelée qui est recouverte d'un enduit gris entièrement taché. Le mur au-dessus de la crédence est recouvert d'un enduit de couleur blanc cassé qui comporte des traces de rebouchage et des traces de salissure.

La cuisine est équipée d'un plan de travail en zinc daté et en mauvais état et de meubles de cuisine en bois datés, en partie basse. En partie haute, un élément de cuisine en formica est fixé au mur.

Un deuxième élément de cuisine en bois est fixé au mur en partie supérieure.

Chacun des deux éléments supérieurs est équipé d'un néon en état de bon fonctionnement.

La cuisine comprend un évier un bac en inox, équipé d'un robinet mélangeur.

La pièce est équipée d'un convecteur électrique daté et comportant des traces de brûlures, sous réserve de bon fonctionnement.

Le plafond est recouvert de plâtre. Une fissure court au droit du plafonnier.

La pièce est équipée d'un plafonnier, lequel est en état de bon fonctionnement.

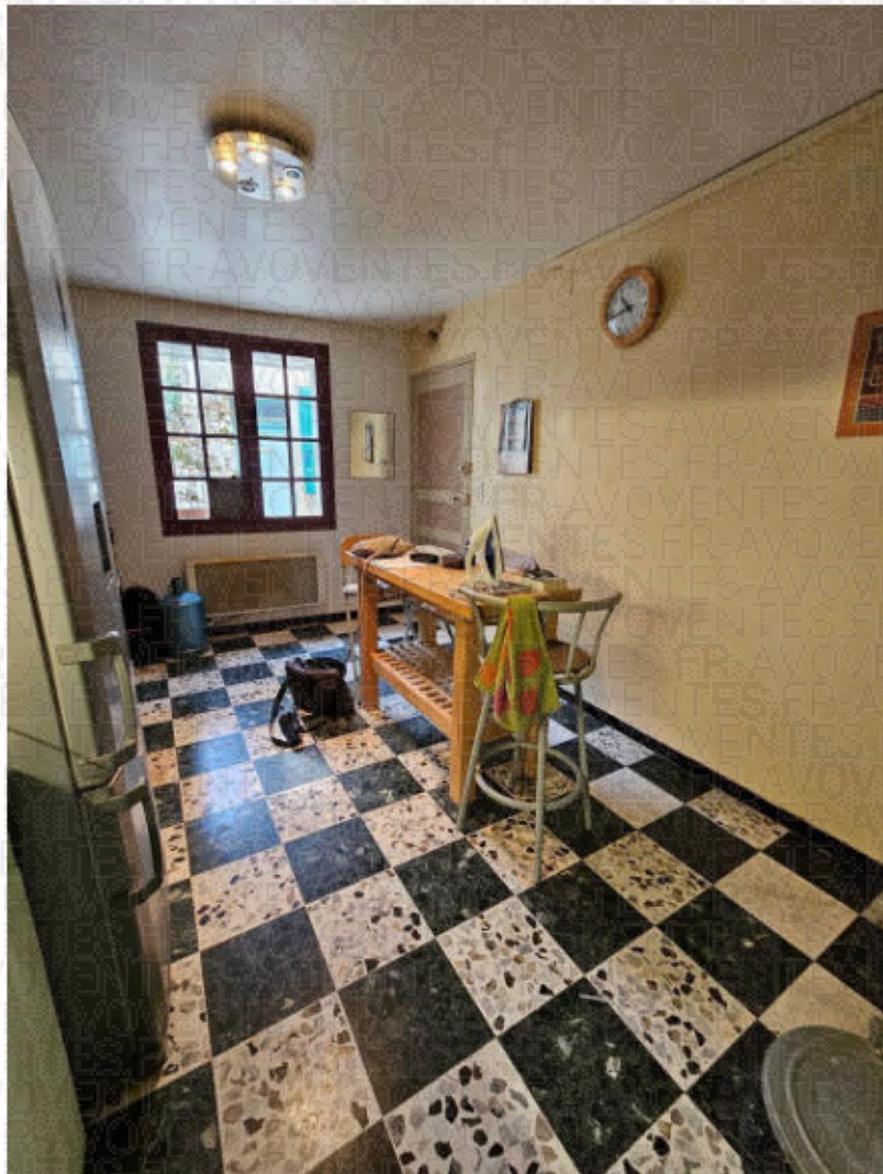
La pièce compte quatre prises électriques. Les deux néons des placards sont chacun équipés d'une prise électrique.

Dans le prolongement de la cuisine se trouve un dégagement qui permet de desservir successivement une salle d'eau comprenant un toilette, puis un salon.











III- Le couloir menant au salon :

Le sol est recouvert d'un carrelage de type granito, daté.

Les plinthes carrelées noires sont anciennes.

Les murs sont recouverts de plâtre. Ils présentent un défaut d'homogénéité : il existe des aspérités tant sur l'intégralité du mur de gauche que sur le mur de droite, ainsi que des traces de frottement.

A l'entrée du couloir, il existe un petit placard en limite de sol, qui ferme par une porte en bois peinte : ce placard donne sous l'escalier desservant le premier étage.

Ce couloir est équipé d'un deuxième petit placard en partie supérieure, qui s'ouvre et se ferme par une double porte en bois peinte ancienne. Il donne sous l'escalier desservant le premier étage de la maison.

Il existe un troisième placard à proximité immédiate du salon. Il s'agit d'une penderie qui ferme par une porte en bois ancienne peinte.

Le plafond est recouvert de plâtre. Un détecteur de fumée est fixé au milieu du plafond.

Le couloir est équipé d'un luminaire en état de bon fonctionnement.

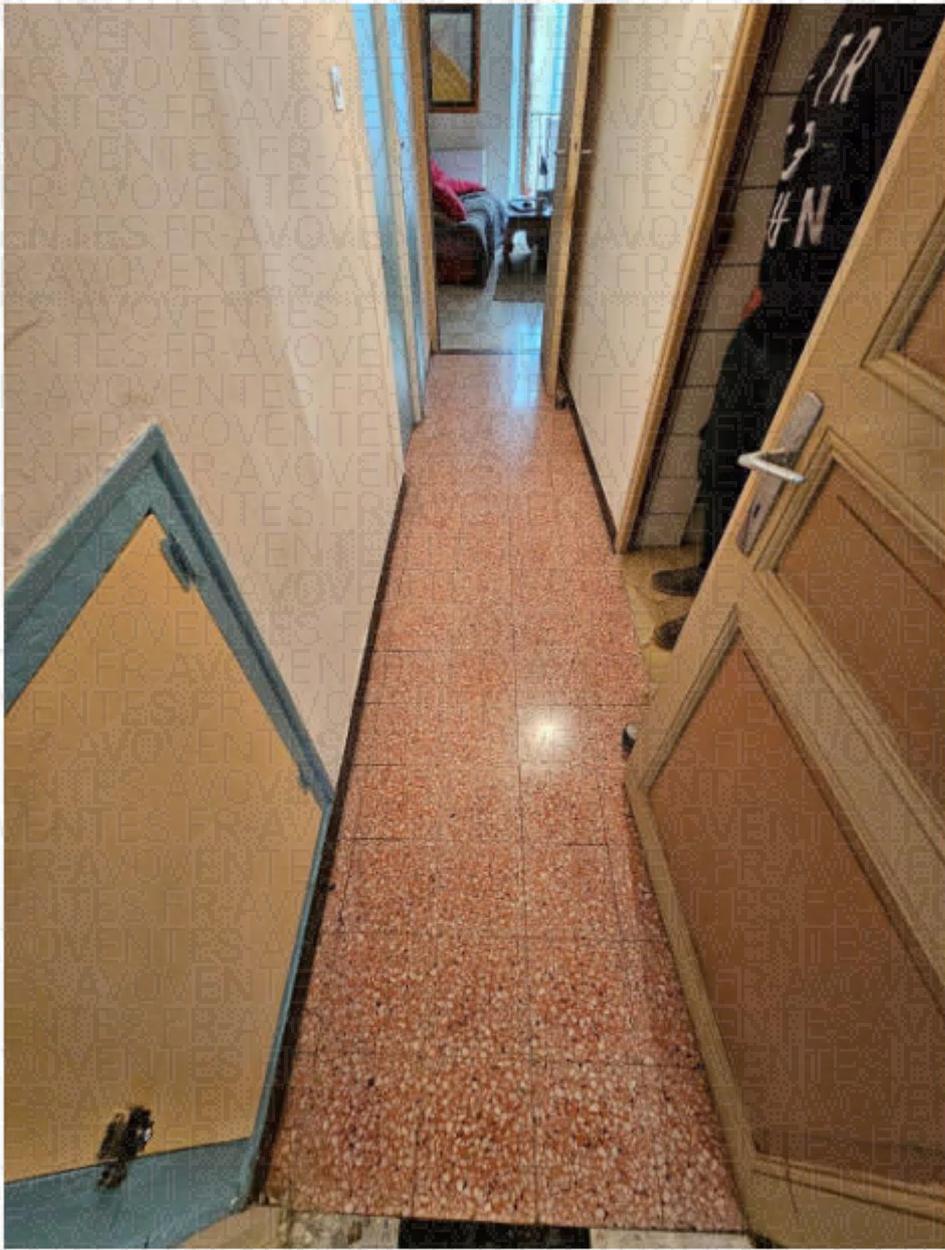
Un interrupteur est fixé sur le mur de gauche et permet d'éclairer la cage d'escalier menant au sous-sol ; et un interrupteur est fixé sur le mur de droite et permet d'éclairer la salle d'eau.

La porte de séparation entre la cuisine et le couloir est une porte en bois datée, dont la poignée est branlante. La porte a gonflé et ne se ferme pas.

La porte de séparation entre le salon et le couloir est une porte en bois datée, qui s'ouvre et se ferme sans difficulté.

Depuis le couloir du rez-de-chaussée, une porte en bois peinte ouvre sur une cage d'escalier menant au sous-sol de la maison.







IV- La salle d'eau avec WC jouxtant la cuisine :

Il s'agit d'une pièce aveugle.

Le sol est recouvert d'un carrelage daté.

La pièce comprend une cabine de douche en dur équipée d'un bac en faïence daté. La cabine ferme par un rideau de douche en tissu. Les murs de la cabine de douche sont recouverts d'une faïence datée. La douche comprend un robinet mélangeur daté, un flexible et un pommeau de douche datés.

Le mur de la cabine de douche est peint en partie supérieure.

Un lavabo entouré d'un plan de travail en bois jouxte la cabine de douche. Le lavabo est équipé d'un robinet en état de bon fonctionnement, lequel est branlant.

La partie supérieure des murs de la pièce est peinte et le reste des murs est recouvert d'une faïence blanche en état d'usage. La peinture en haut des murs est une peinture satinée de couleur parme.

Le plafond est recouvert de plâtre jauni par endroits.

La pièce comprend un toilette daté.

La pièce est équipée d'un radiateur de type réglette, en état de bon fonctionnement.

La pièce comprend un éclairage en état de bon fonctionnement.

Je constate la présence d'une grille de ventilation datée et encrassée.

Un conduit d'évacuation d'eau apparent, court le long d'un mur en partie supérieure.

La salle d'eau est dépourvue de prise électrique.









V- Le salon :

La pièce est ajourée par une porte fenêtre équipée d'une menuiserie en bois datée et d'un double vitrage.

Cette porte-fenêtre ferme par un volet en bois peint.

Un garde-corps est place à l'avant de l'ouverture et donne à l'arrière de l'immeuble sur une impasse.

Le sol est recouvert d'un carrelage daté, de type granito.

Des plinthes carrelées noires anciennes sont fixées sur tout le pourtour de la pièce.

Les murs sont entièrement recouverts d'une peinture texturée de couleur claire, ainsi que le plafond et ses poutres.

La pièce comprend deux éclairages en état de bon fonctionnement.

La pièce compte trois prises électriques.

La pièce est équipée d'un convecteur électrique, sous réserve de bon fonctionnement.

Au plafond, il existe un ancien trou de conduit de cheminée qui est condamné.

Dans l'angle droit de la pièce, se trouve une niche à l'intérieur de laquelle l'enduit mural est taché.

La pièce est équipée d'un placard fermant par une porte en bois ancienne, jouxtant un placard fermant par une double porte en bois ancienne. Ce second placard contient des étagères de rangement.

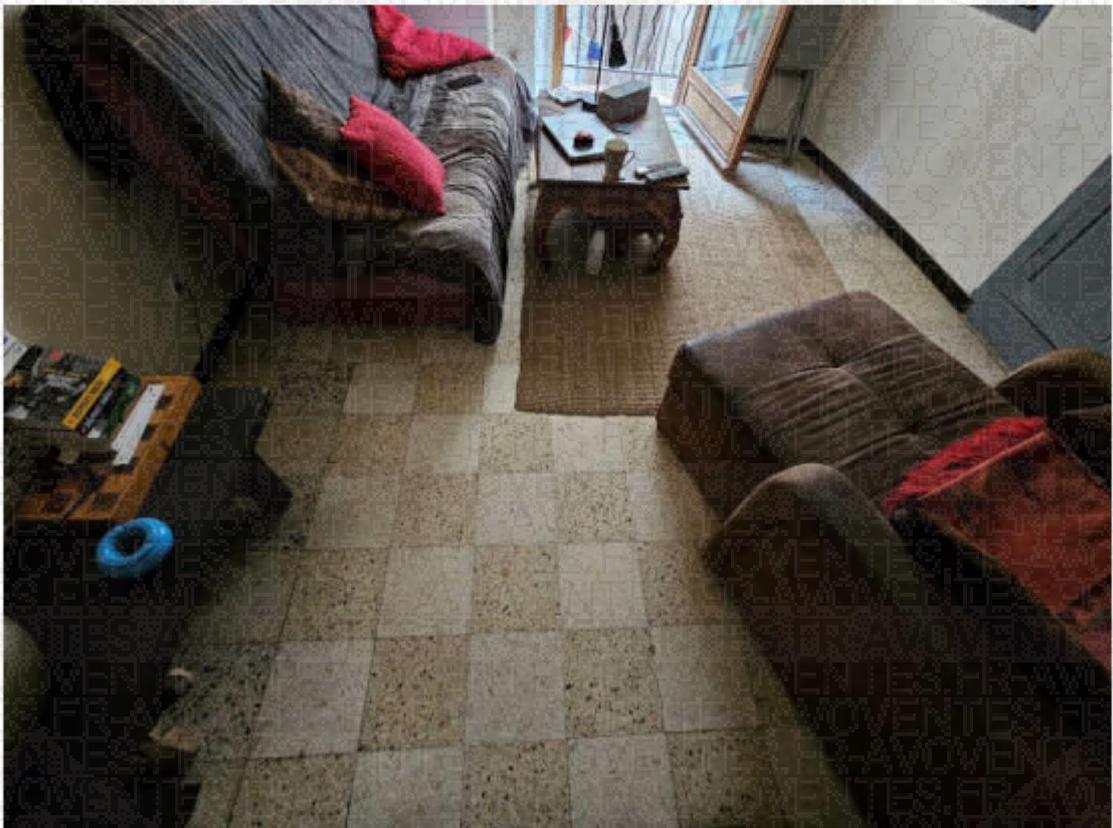
Cette pièce comprend un renforcement (ancienne alcôve). Il existe une légère différence de niveau au niveau du sol.

A cet endroit, le sol est recouvert d'un carrelage de type granito daté, différent de celui qui recouvre le sol du reste de la pièce.

Cet espace est équipé d'un plafonnier en état de bon fonctionnement.









VI- La cage d'escalier permettant d'accéder au sous-sol :

Un escalier abrupt, dont les marches sont en béton brut, mène depuis le rez de chaussée à la cave.

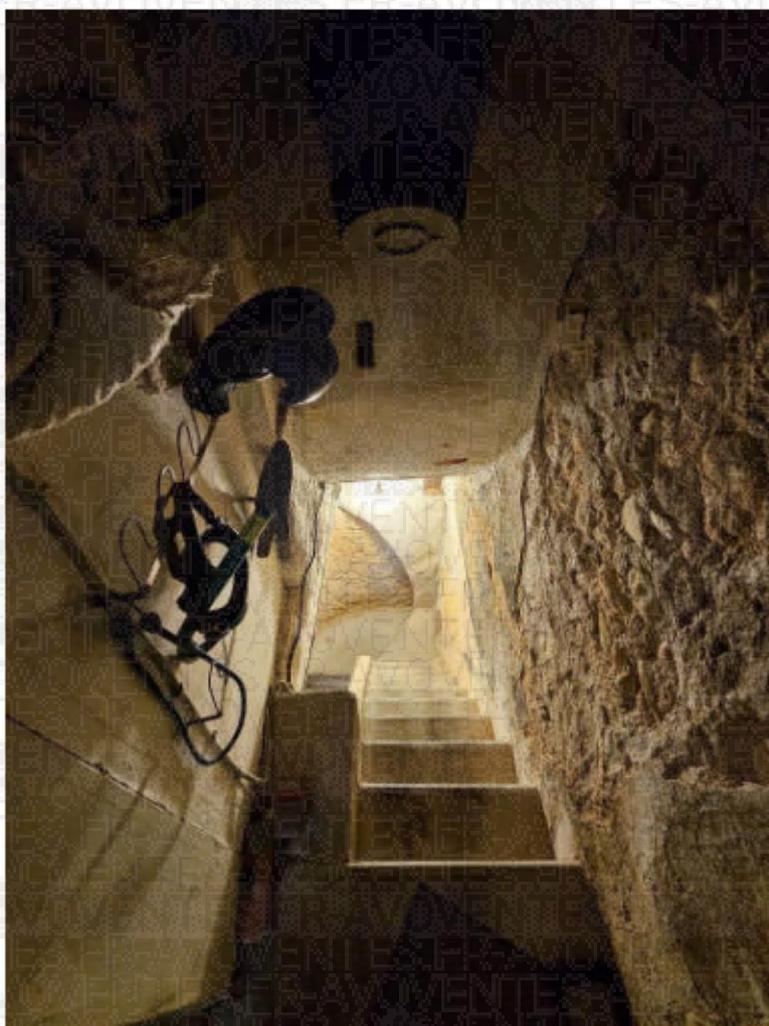
Les murs de la cage d'escalier sont en pierre, recouverts de torchis ancien en mauvais état.

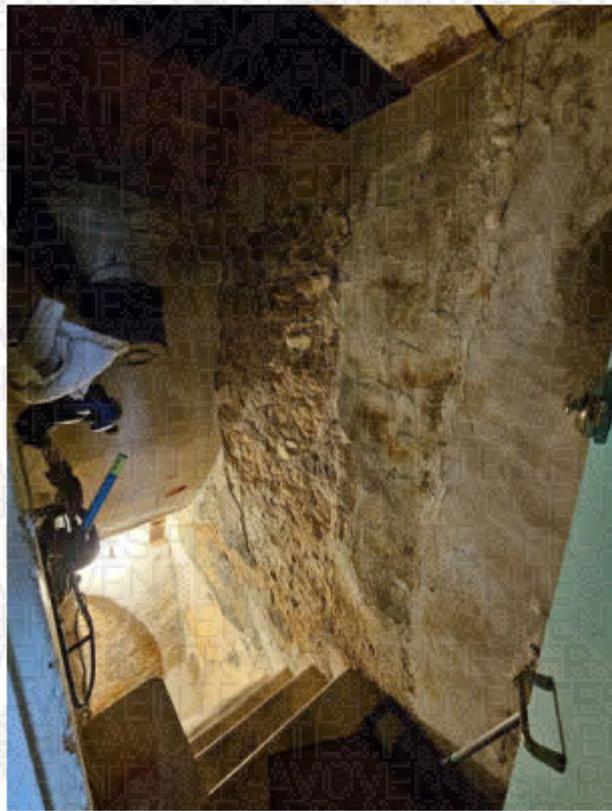
Une ampoule fixée au milieu de cette cage d'escalier, permet de l'éclairer. Une boîte de dérivation est fixée dans la cage d'escalier : plusieurs gaines apparentes en sortent et courent sur le mur.

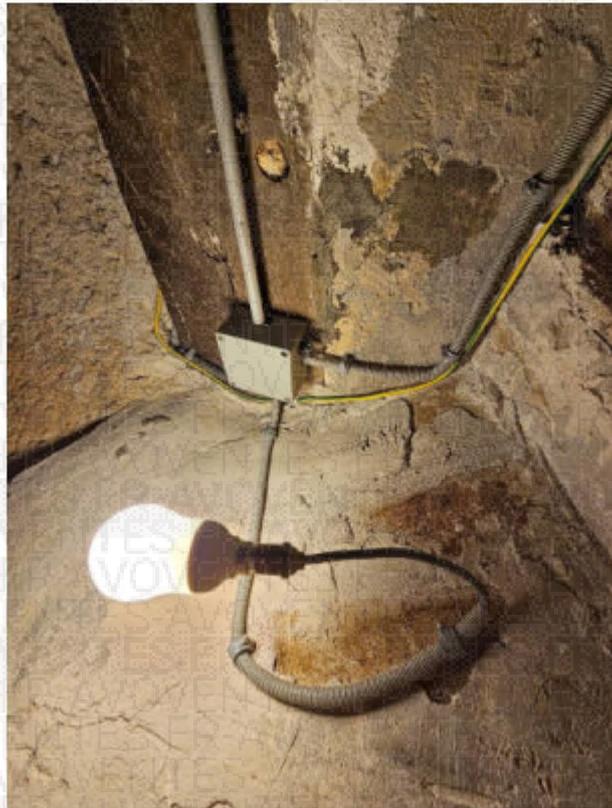
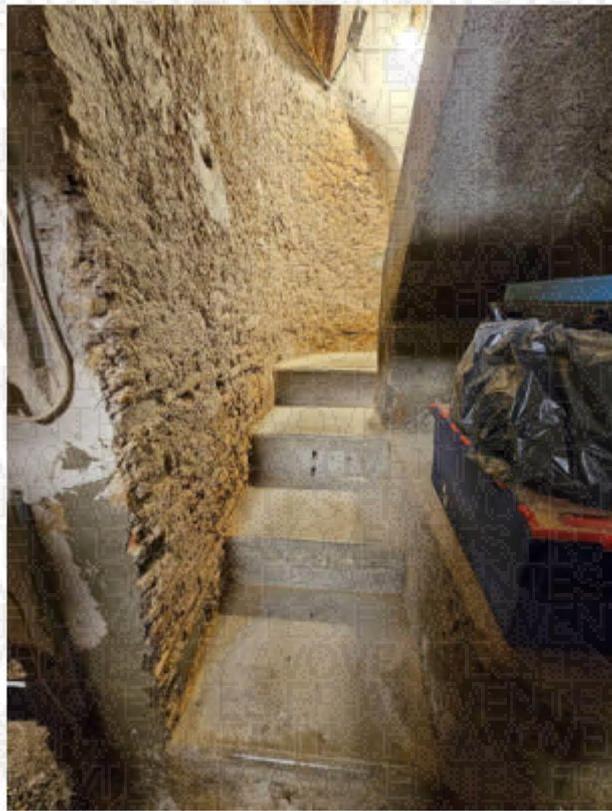
Des câbles électriques courent en partie haute de la cage d'escalier.

Une boîte de dérivation, à partir de laquelle des gaines et câbles électriques courent sur le mur, est fixée sur une poutre.

En partie basse de la cage d'escalier, il existe le mur est recouvert d'un d'enduit texturé daté.







LE SOUS-SOL

I- La cave :

Le sous-sol se découpe en deux espaces : la partie principale est une cave donnant sur l'impasse en pied d'immeuble.

A l'arrière de cette partie principale, se trouve une seconde partie qui est voûtée et en pierre, et dans laquelle se trouve la cuve condamnée de ce qui semble être un ancien moulin. Un arbre d'entraînement et des meules en pierre sont en place.

L'accès à l'espace de l'ancien moulin se fait depuis la cave : il existe un léger dénivelé au niveau du sol de la cave et de l'espace dans lequel se trouve l'ancien moulin. A ce niveau, le sol est recouvert de gravillons et est humide.

Le sol de la cave est en terre et recouvert de cailloux.

Le plancher bas du 1^{er} étage est entièrement en bois ancien. Il est soutenu par des poutres en bois anciennes.

Les murs sont recouverts d'un mortier sur toute leur surface.

Je constate que cette la cave présente une hauteur sous plafond. Elle est ajourée par :

- une petite ouverture donnant à l'arrière de l'immeuble sur l'impasse. Elle est équipée uniquement d'anciens barreaux de sécurité doublés par du grillage de type grillage à poule. Cette ouverture est dépourvue de menuiserie et de vitre.
- Une grande porte en bois ancienne donnant à l'arrière de l'immeuble sur l'impasse. Cette porte est équipée d'un système de fermeture/ ouverture à tirette et comprend une ancienne clef.

Un interrupteur est fixé à proximité de la grande porte en bois et permet d'actionner l'éclairage à la fois de la partie principale du sous-sol et la cage d'escalier.

La pièce principale du sous-sol (cave) est éclairée à l'aide de deux néons qui sont en état de bon fonctionnement.

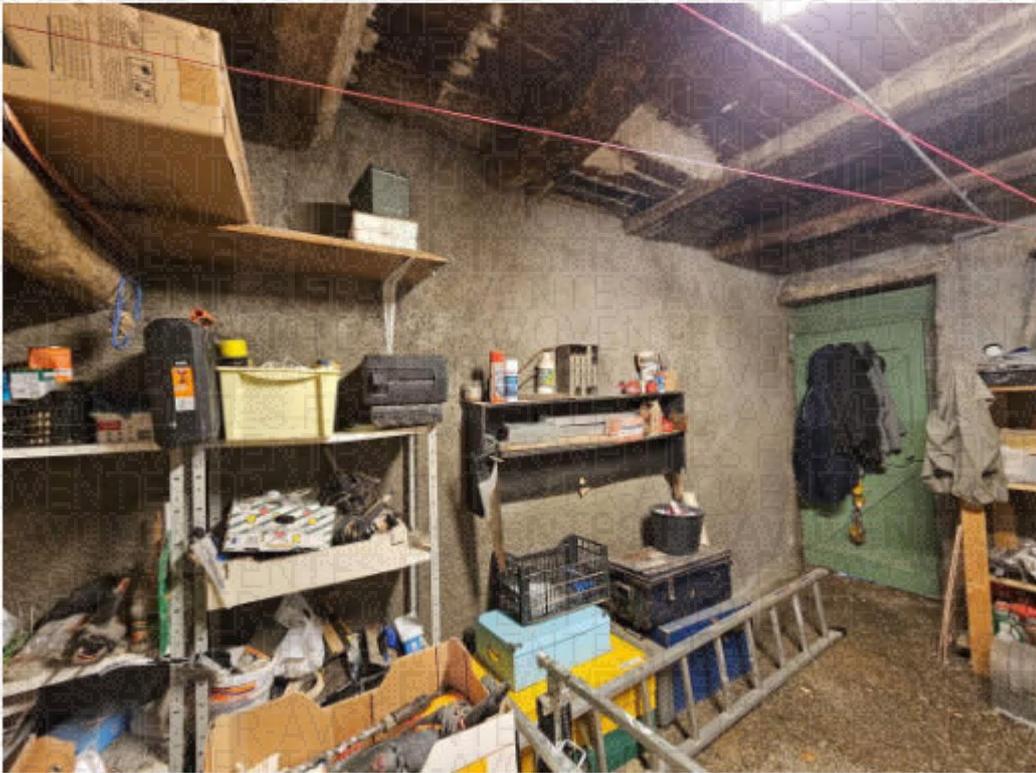
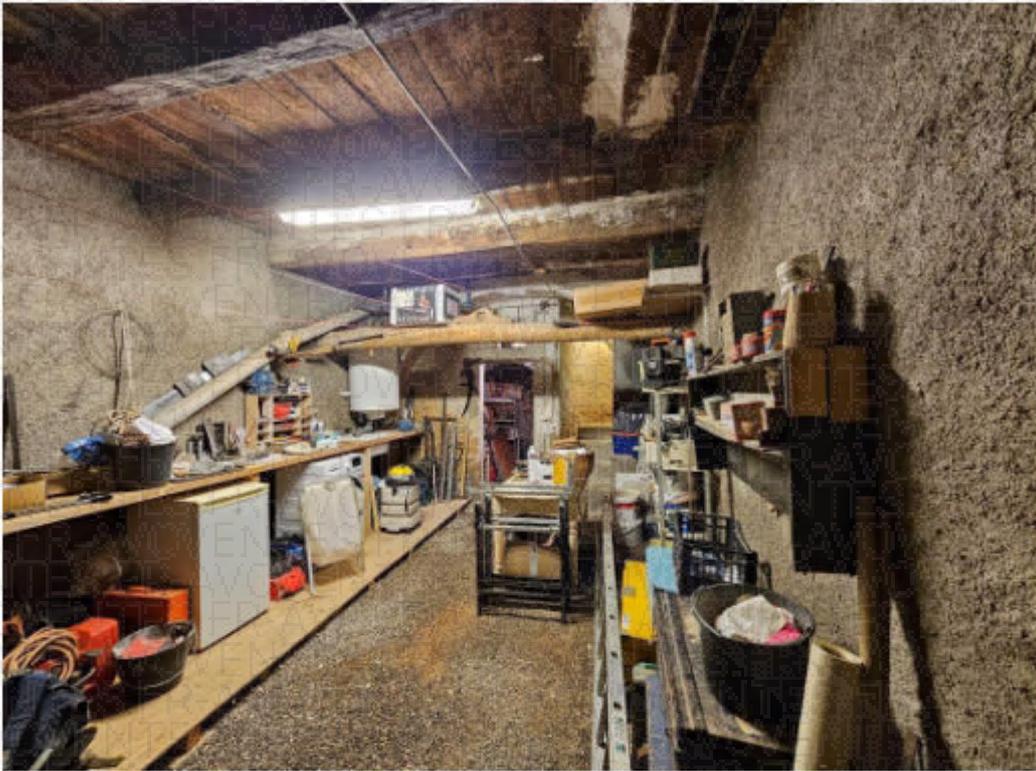
Un ballon d'eau chaude est fixé sur le mur de droite.

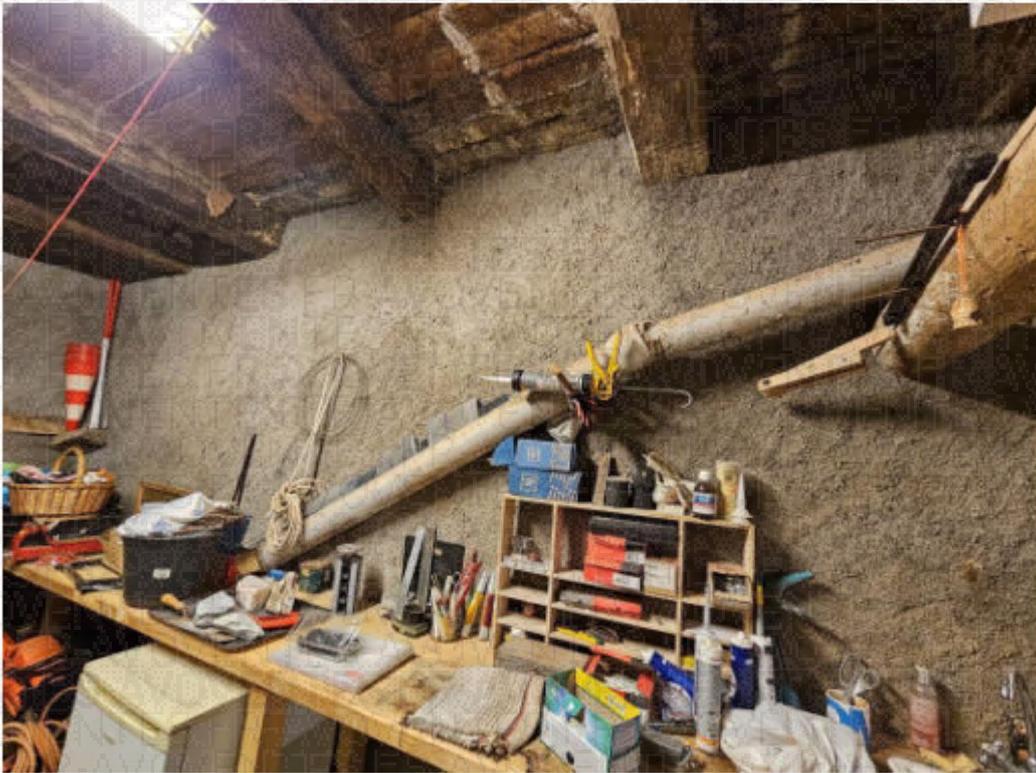
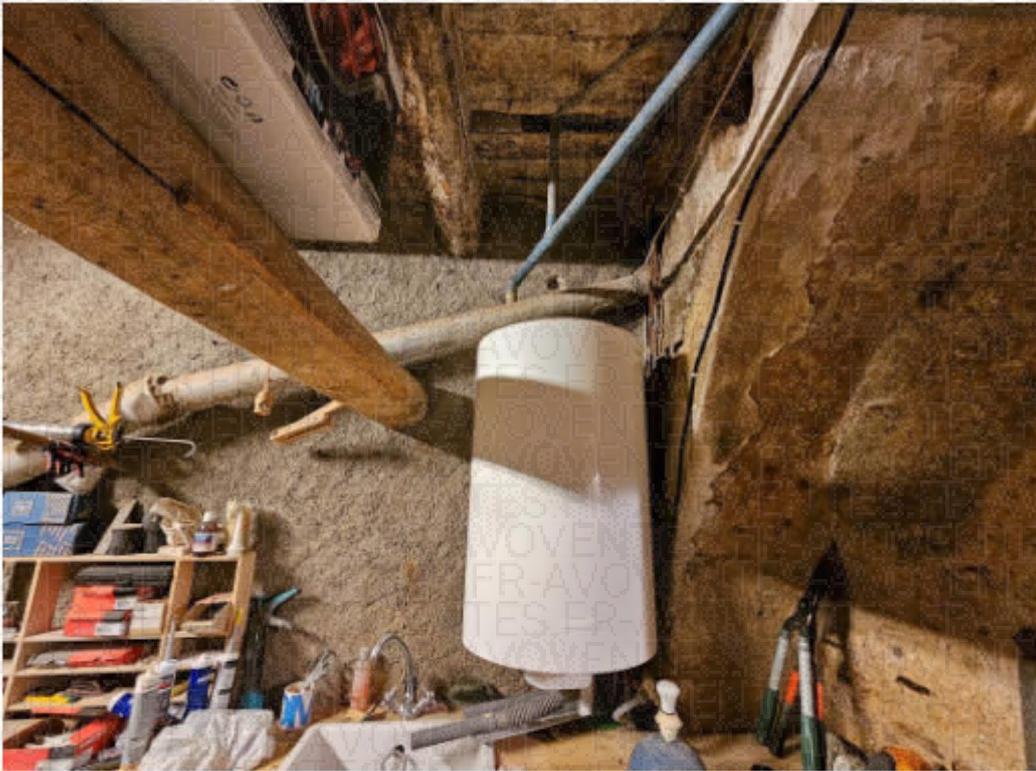
Je constate qu'un tuyau d'évacuation d'eau court le long du mur de droite, jusqu'en direction du sol.

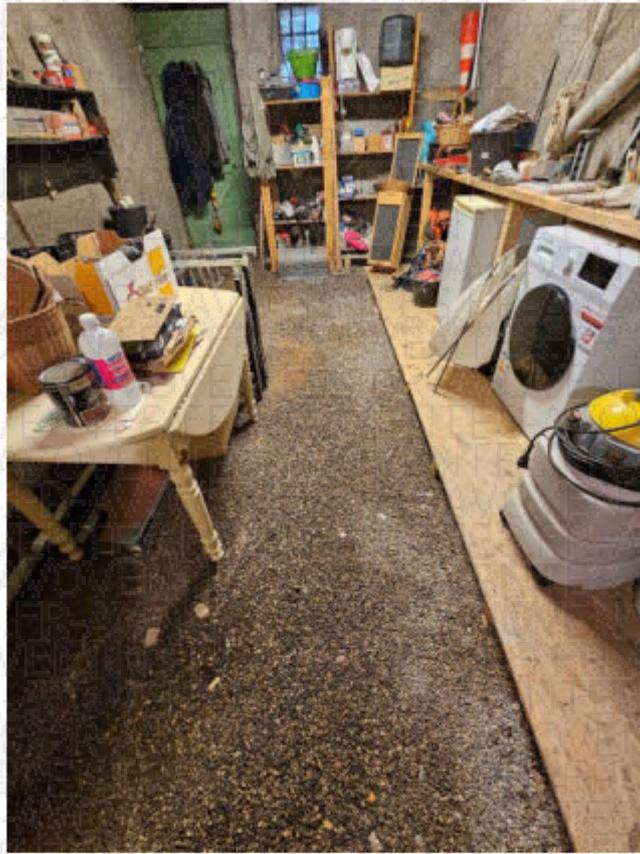
Une boîte de dérivation est fixée en partie haute du mur, au sortir de la cage d'escalier.

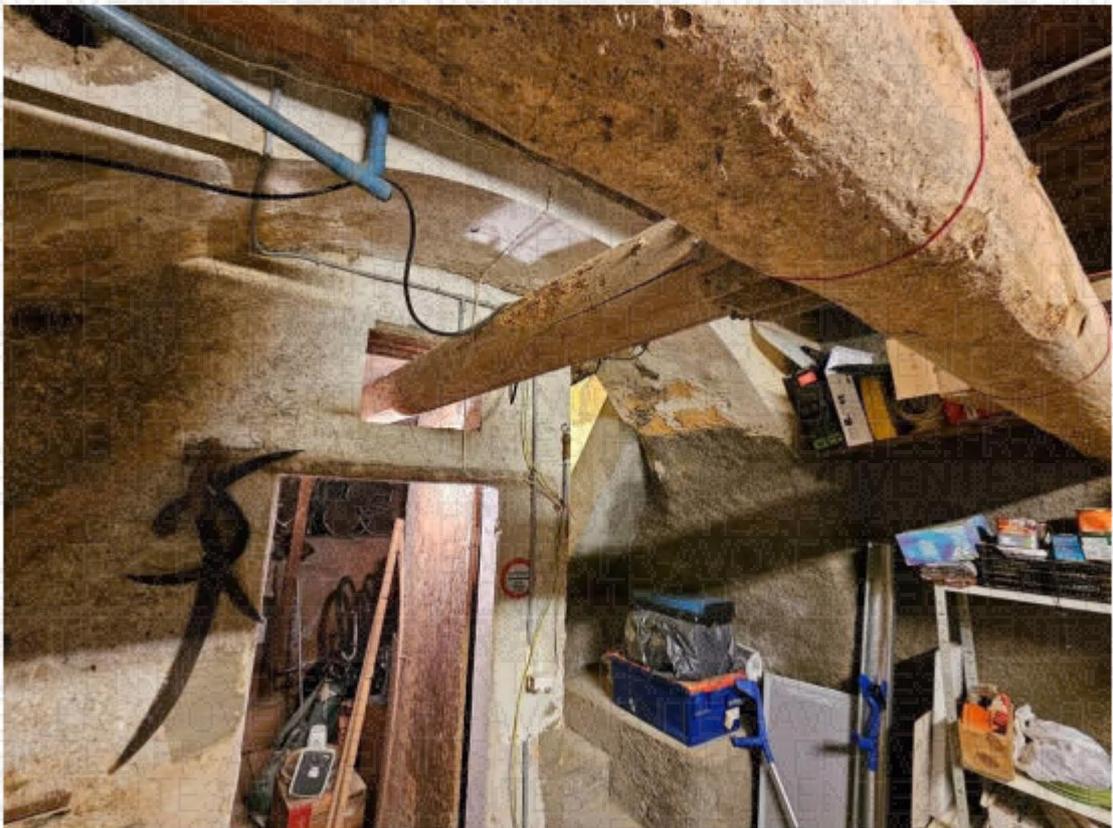
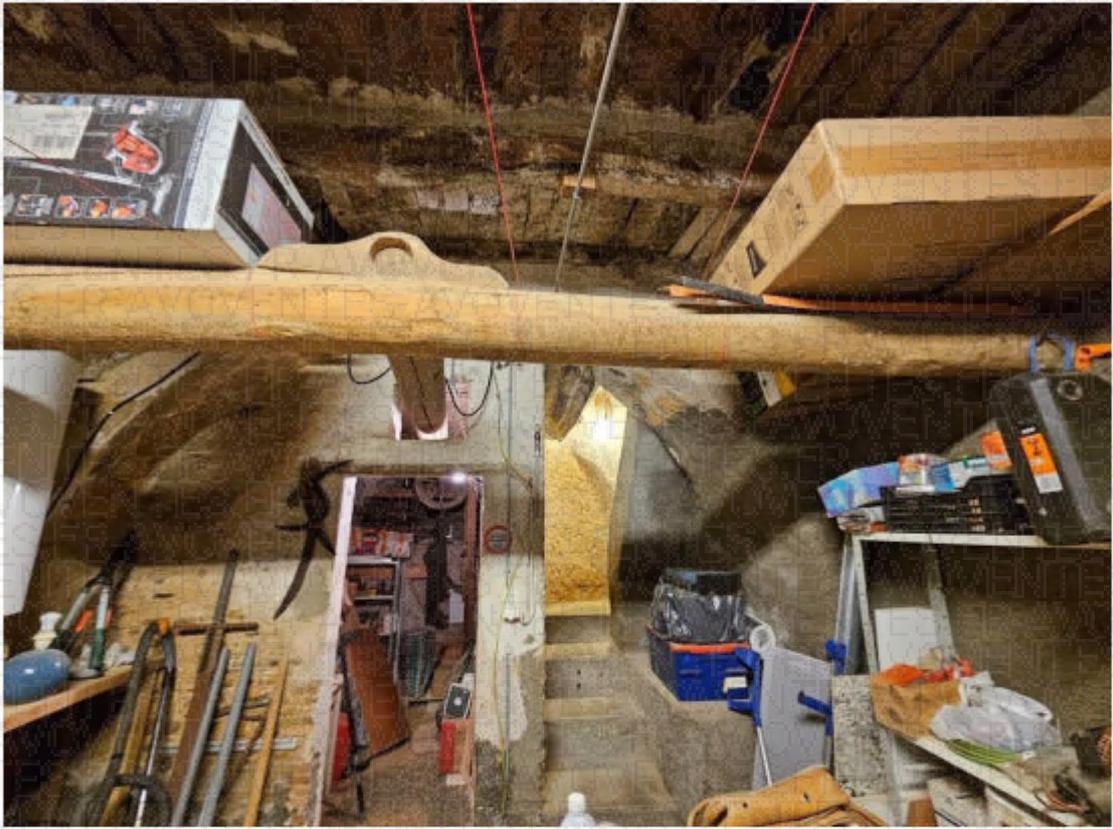
Des fils électriques et des dominos en sortent. Depuis cette boîte de dérivation des tubes en PVC courent sur les murs. A ce niveau, je constate que des fils électriques courent sur le mur.

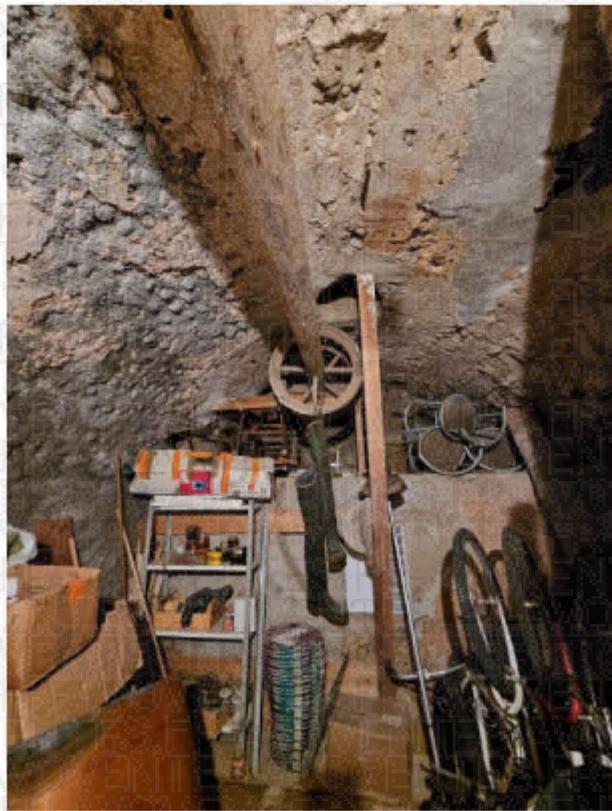
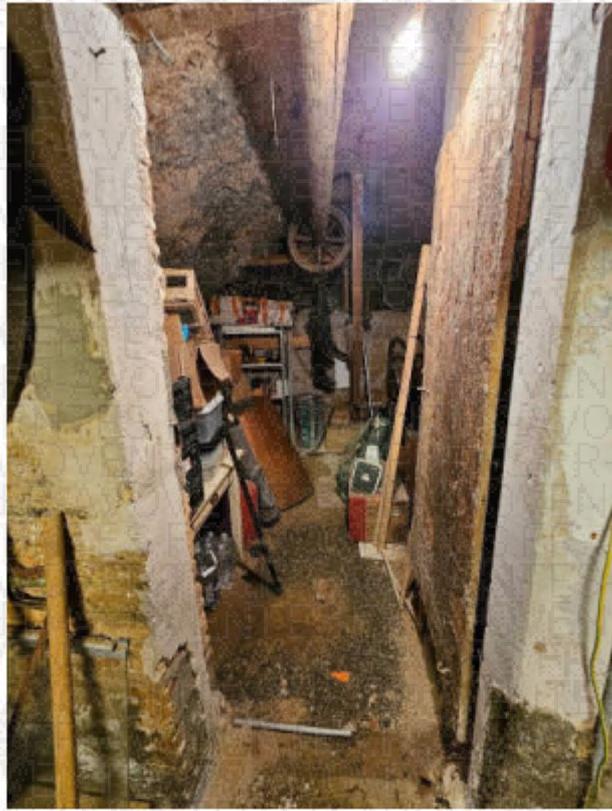
Des câbles électriques pendent dans le vide au plafond.

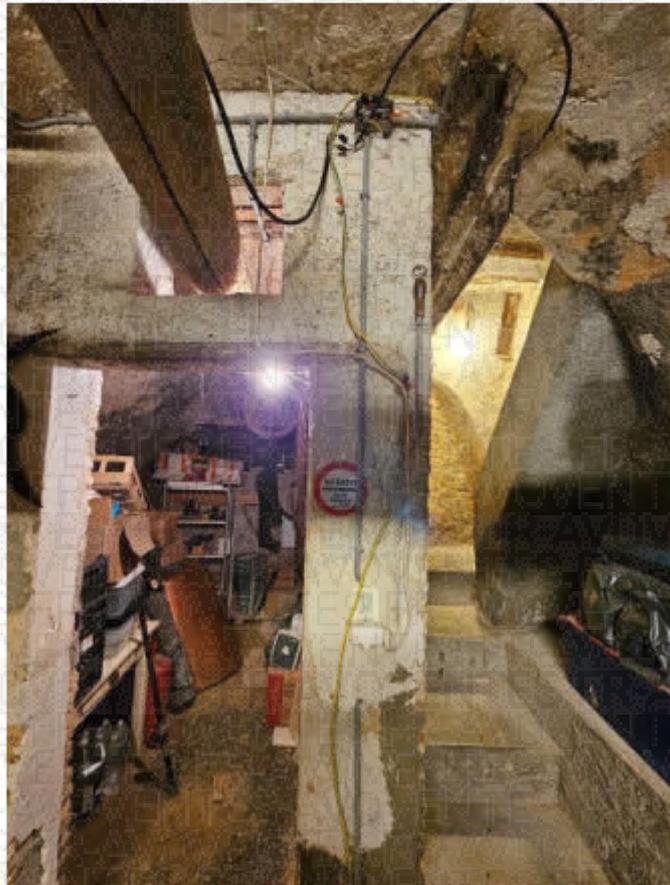


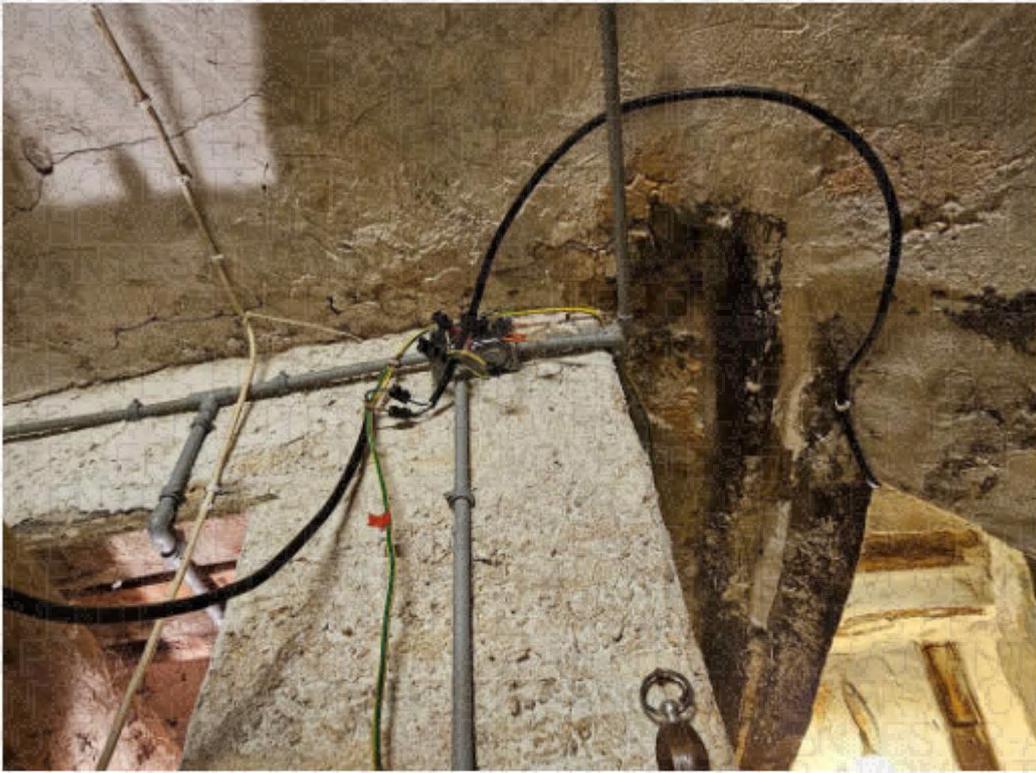














PREMIER ETAGE

I- La cage d'escalier menant au 1^{er} étage :

Il existe une ancienne porte de séparation en bois, entre l'entrée et la cage d'escalier menant au 1^{er} étage de la maison.

Les escaliers sont recouverts d'un carrelage daté, de type granito.

Les nez de marche sont habillés de bois et la contremarche est recouverte d'un enduit texturé ancien comportant des traces de salissure.

Dans la cage d'escalier, le mur de gauche est en pierres apparentes.

Le mur de droite ainsi que le plafond sont recouverts d'un enduit texturé ancien, de couleur claire.

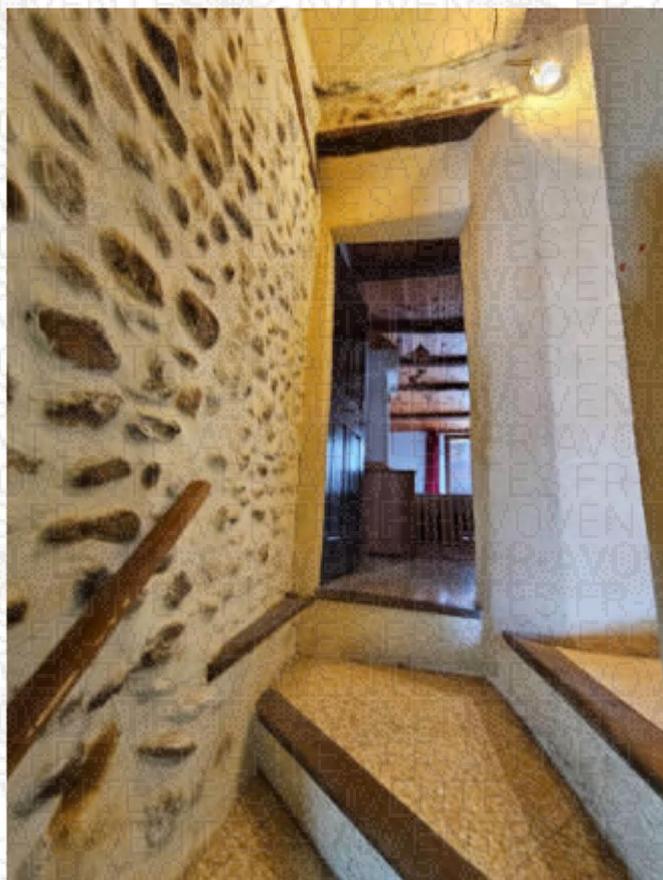
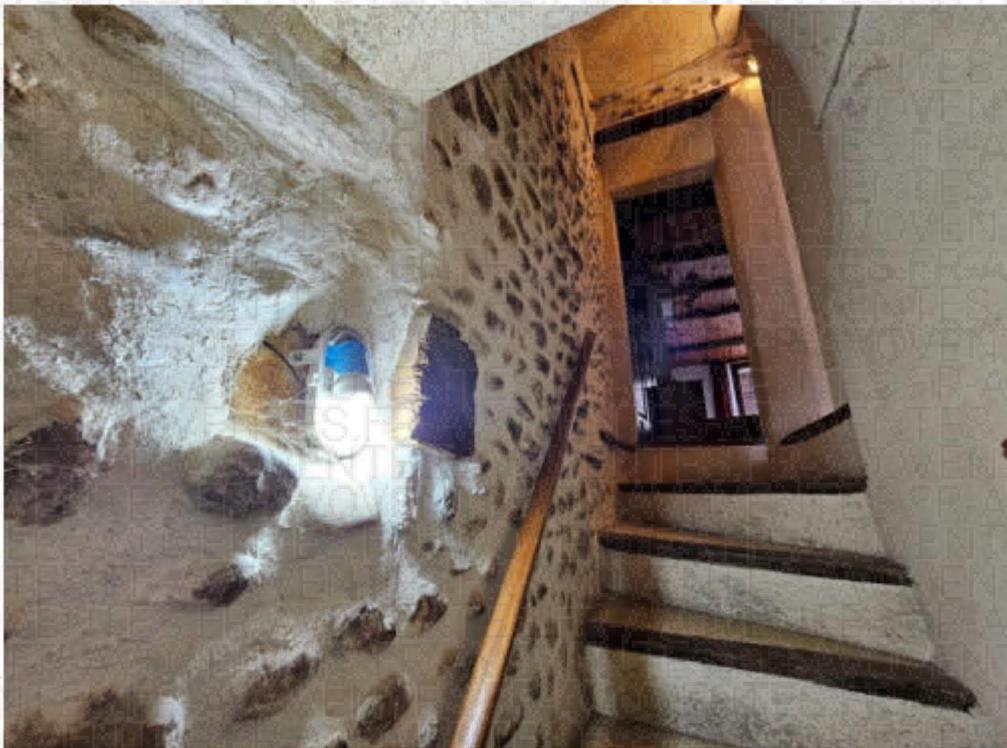
Une applique est fixée sur le mur gauche de la cage d'escalier : l'éclairage est en état de bon fonctionnement.

Une rampe en bois est fixée sur les murs de part et d'autre de la cage d'escalier.

La première volée d'escalier permet d'accéder à une première chambre.







II- La chambre n°1 du premier étage :

La pièce est ajourée par une porte-fenêtre équipée d'une menuiserie en bois et d'un double vitrage, qui s'ouvre et se ferme sans difficulté. Elle ferme à l'aide de volets en bois anciens. Cette ouverture est équipée d'un garde-corps en fer forgé.

Le sol est recouvert de différents carrelages de type granito, datés. Des plinthes carrelées noires, datées, sont installées sur tout le pourtour de la pièce.

Les murs sont recouverts d'un enduit lisse de couleur claire.

A proximité de l'ouverture, il existe, dans le mur, un renforcement à usage de rangement.

La pièce comprend une cheminée dont le manteau est en bois et dont la hotte et l'habillage du foyer sont recouverts d'un enduit texturé de couleur claire. Son foyer est condamné et son socle est surélevé par rapport au niveau du sol.

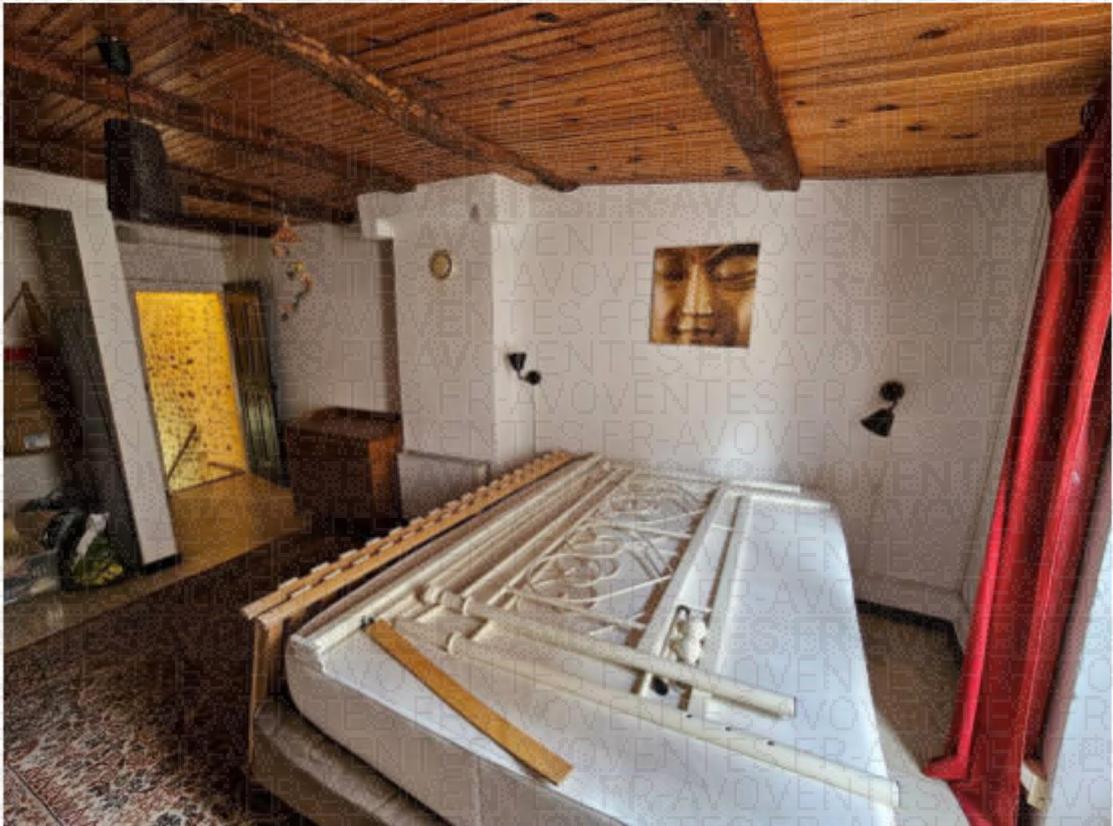
La pièce compte quatre prises électriques, un radiateur à inertie céramique, sous réserve de bon fonctionnement.

Elle comprend un plafonnier et deux appliques murales en état de bon fonctionnement.

Le plancher bas du deuxième étage est habillé de lambris. Des poutres en bois sont apparentes.

La pièce comporte un renforcement (ancienne alcôve), dont les murs sont recouverts d'un enduit lisse de couleur claire.







La pièce ferme par une porte en bois ancienne, dont le système de fermeture est daté.



III- Les toilettes du premier étage :

Il s'agit d'une pièce aveugle.

Le sol est recouvert d'un revêtement autocollant de type parquet et des plinthes en bois habillent tout le pourtour de la pièce.

Les murs sont peints de deux façons : une partie des murs est recouvert d'une peinture thermique texturée de couleur violette ; et l'autre partie est recouverte de peinture lisse de couleur claire.

Le plafond est recouvert d'une peinture lisse, de couleur claire.

La pièce est équipée :

- d'un sanitaire suspendu de marque GROHE, comprenant un abattant et une cuvette. Il est installé en surélévation par rapport au niveau du sol du reste de la pièce,
- d'un lave-mains comprenant un robinet mitigeur, en état de bon fonctionnement.

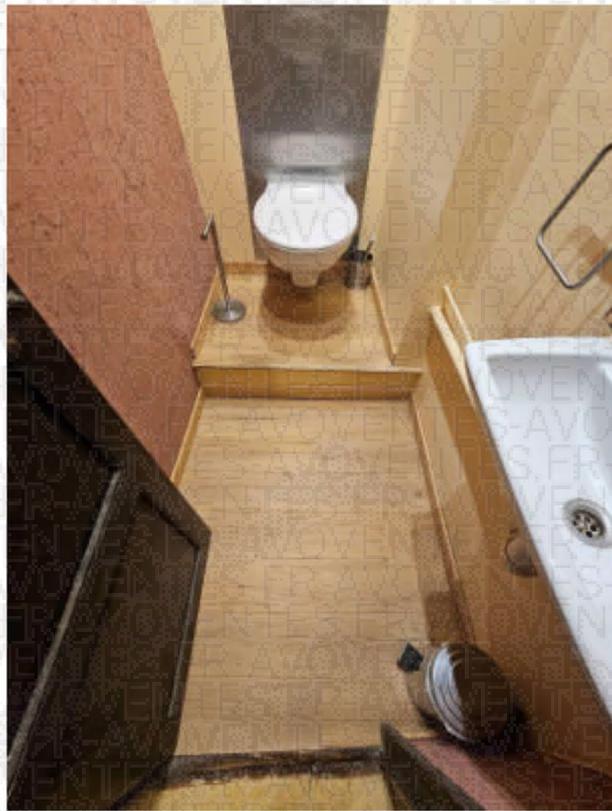
Une grille d'aération est fixée au plafond.

A l'arrière de la porte de la pièce, un câble électrique court le long du chambranle, puis s'enfonce dans le plafond.

L'éclairage des toilettes se fait depuis un interrupteur fixé à l'extérieur de la pièce. Les luminaires sont en état de bon fonctionnement.

La porte de la pièce est une porte en bois ancienne.







Aux abords de la chambre n°1 et du toilette, un deuxième compteur électrique est fixé dans la cage d'escalier. Plusieurs gaines en sortent, dont certaines courent le long du mur et d'autres s'enfoncent dans le plafond.

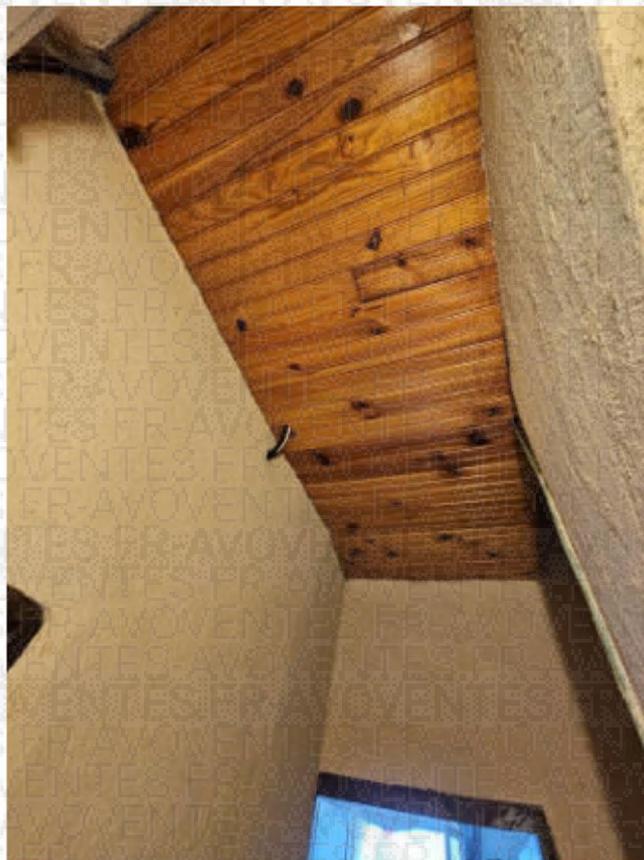
A proximité, une applique est fixée au mur et est en état de bon fonctionnement.

Les murs sont recouverts d'un enduit texturé de couleur claire et le plafond est habillé de lambris.

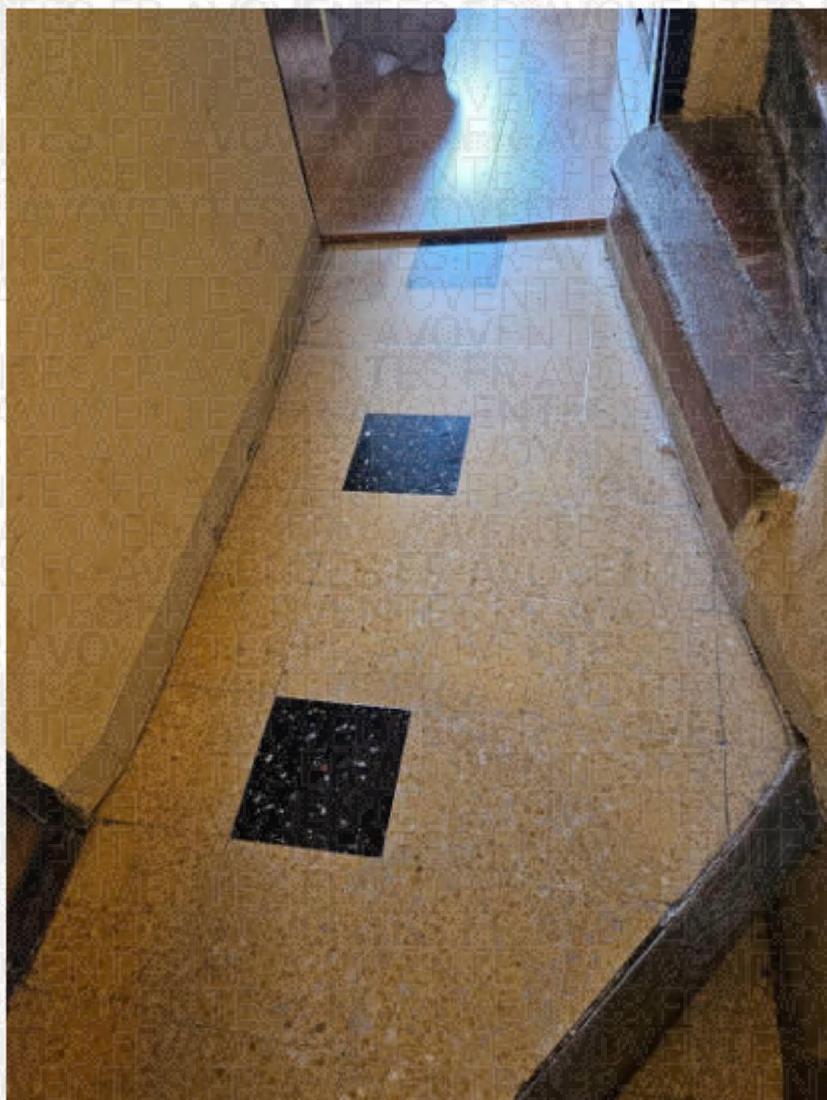




Je constate que d'autres gaines électriques sortent en partie haute du mur de la cage d'escalier, à proximité de la chambre n°2 et s'enfoncent dans le plafond en lambris.



Le sol du palier au niveau de chambre n°2 et du toilette est recouvert de carreaux de carrelage de type granito, datés.



IV- La chambre numéro 2 :

La pièce est ajourée d'une porte-fenêtre ouvrant à double vantaux et équipée d'une menuiserie en bois et de simple vitrage datés. Cette ouverture est équipée d'un garde-corps en fer forgé et ferme par deux volets en bois anciens.

Le sol est recouvert d'un parquet flottant stratifié. Les plinthes sont en bois sur tout le pourtour de la pièce.

Les murs de la pièce sont doublés avec des plaques de placoplâtre, lesquelles sont peintes des deux côtés.

Le plafond est habillé d'un lambris en bois, peint en blanc. Deux poutres en bois sont apparentes.

La pièce ferme par une porte en bois ancienne.

La pièce compte trois prises électriques. Un système de va-et-vient en état de bon fonctionnement est installé.

Un plafonnier et une applique fixée sur le mur de droite en entrant, sont en place et en état de bon fonctionnement.

Dans le renforcement de la pièce, du côté gauche, il y a l'amorce d'un coin toilette qui est inachevé : un meuble vasque de salle de bain et un robinet mitigeur, est fixé dans l'angle du mur. Une crédence de salle de bain est installée sur le mur, au-dessus.

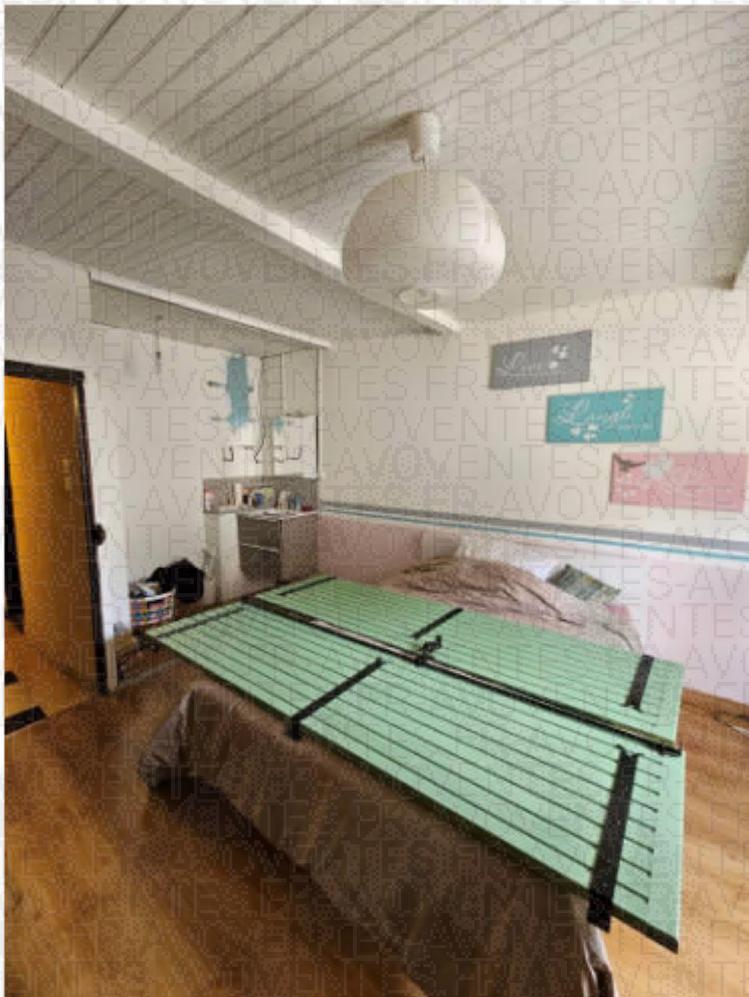
Une plaque hydrofuge bleue est apparente. Des tuyaux en cuivre sortent des murs et sont en attente.

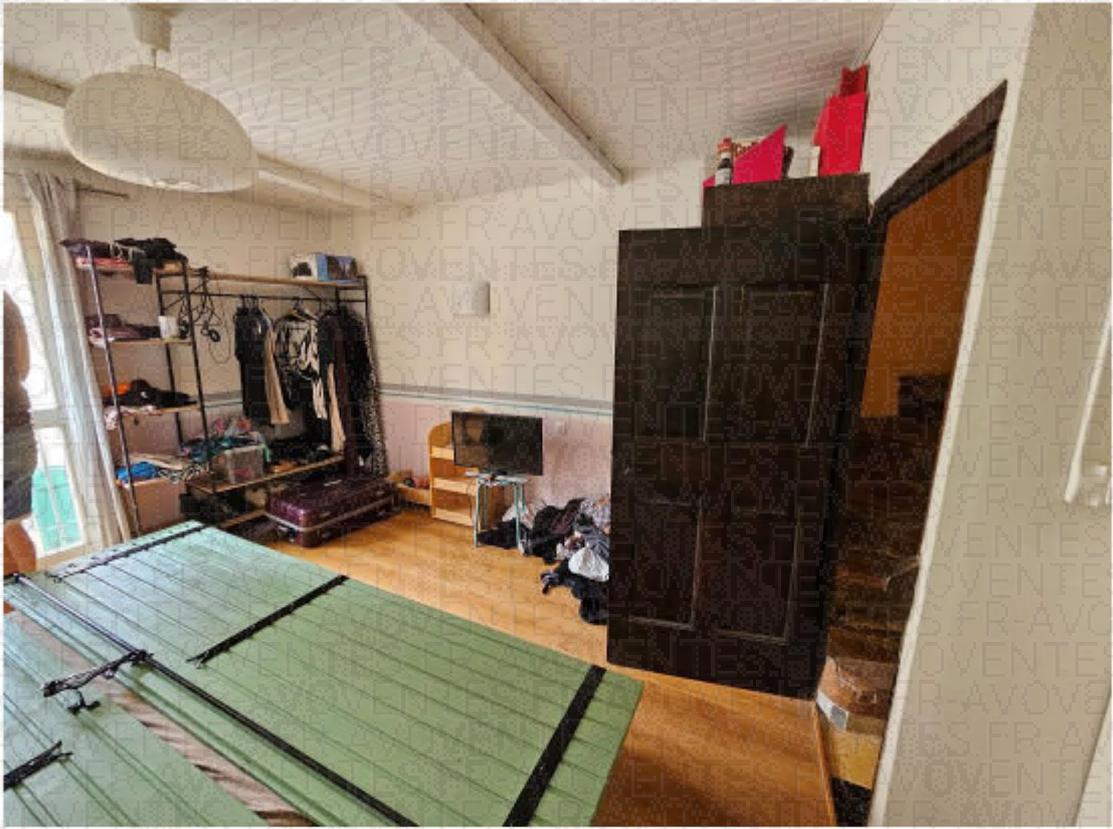
Des éléments de fixation sont en place en partie haute du mur.

Une gaine noire sort du plafond dans l'angle gauche, au-dessus de la vasque.

Cet espace est équipé d'une ampoule fixée au plafond, ainsi que d'un néon qui éclairent. Deux interrupteurs sont fixés aux murs et une prise électrique est fixée en partie basse du mur.

Un rail est installé dans le sol et un rail est installé au plafond : deux cloisons séparatives sont démontées et sont en attente dans le grenier.





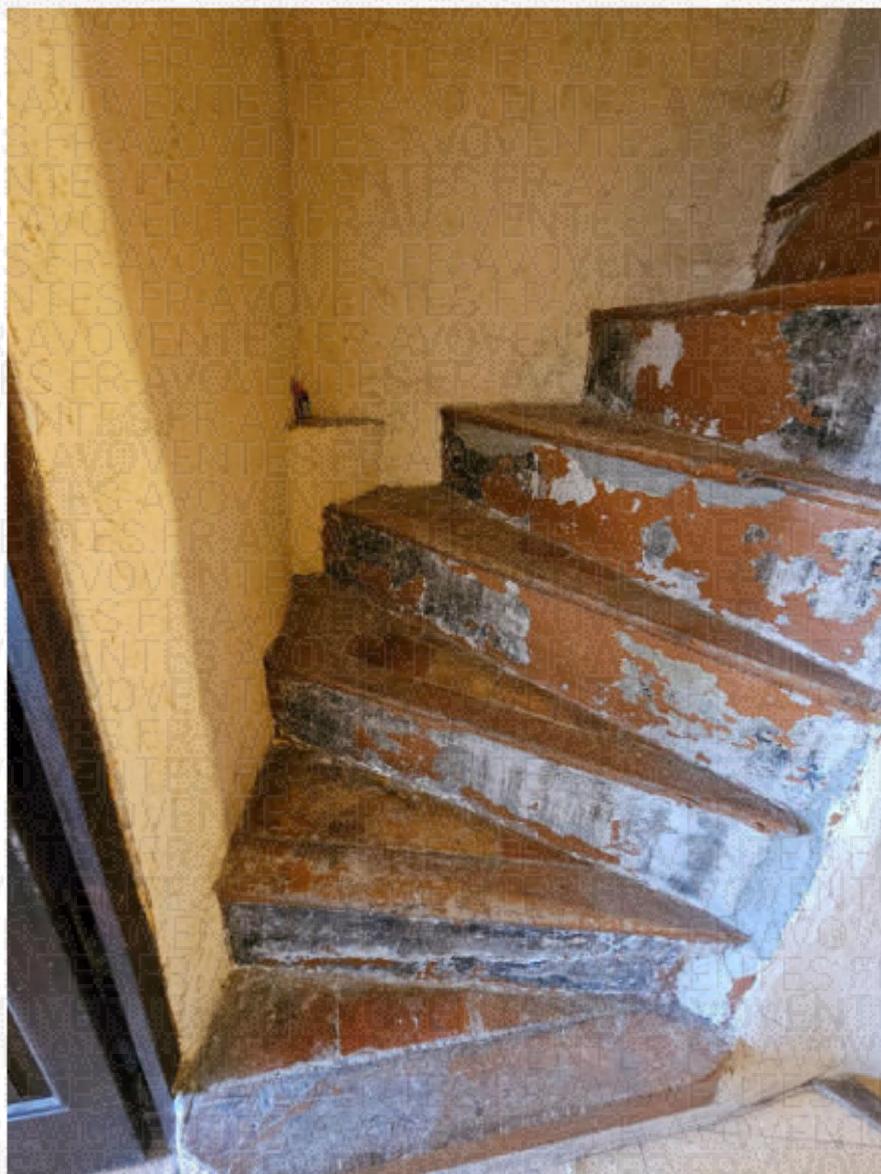


Depuis le palier de l'étage, la cage d'escalier se poursuit. Elle est assez étroite.

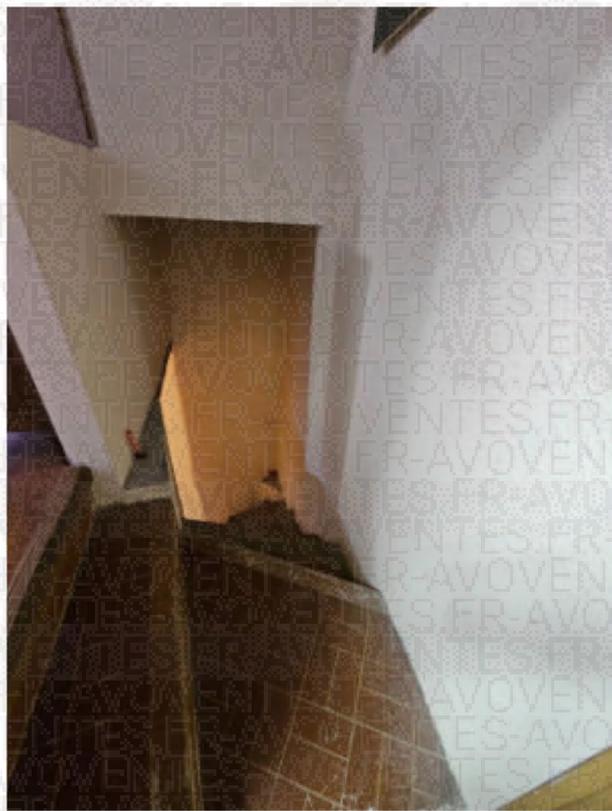
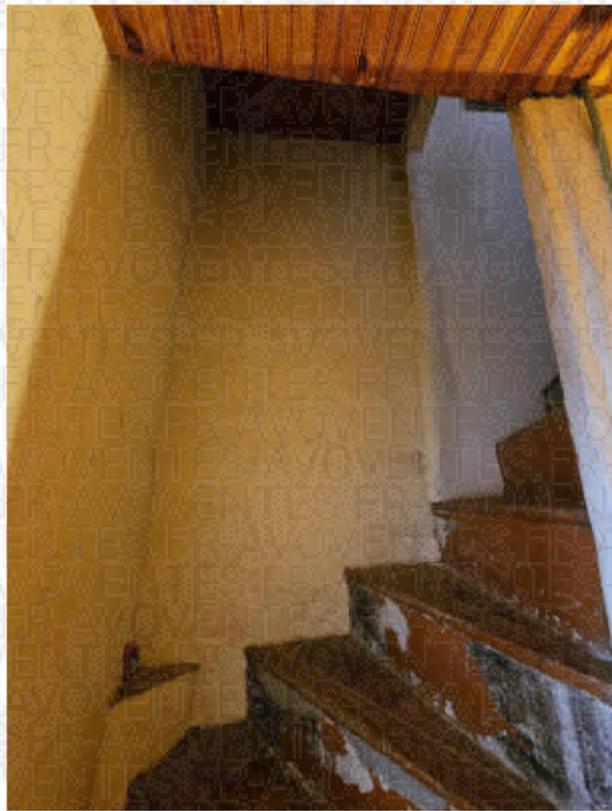
Les marches d'escalier sont recouvertes de tomettes datées. Les contremarches sont en mauvais état. Les nez de marche en bois sont datés et en mauvais état.

Les murs de la cage d'escalier sont recouverts d'un enduit texturé ancien, de couleur crème.

Le plafond, est habillé d'un lambris en bois daté.







V- Un ancien grenier à usage de débarras :

Au milieu de la cage d'escalier se trouve une porte en PVC blanche, de type porte de service, qui est ajourée d'un verre opaque en partie haute. Cette porte ouvre sur un ancien grenier, qui donne à l'arrière de l'immeuble sur l'impasse.

Cette pièce se trouve sous dans les combles de la maison, dont la couverture est réalisée à l'aide de plaques de fibrociment brutes, qui sont fixées sur quatre anciennes poutres en bois. La couverture est dépourvue d'isolation.

Le sol présente un défaut de planéité. Il existe un dévers à l'avant de la pièce.

Le sol est recouvert de tomettes datées, qui sont d'origine, dont plusieurs sont fendues.

Dans l'angle avant droit de la pièce, il y a un trou dans le sol, semblant donner sur un ancien conduit.

Les murs en pierre sont recouverts d'un torchis daté qui se délite par endroits, laissant les murs en pierre apparents par endroits.

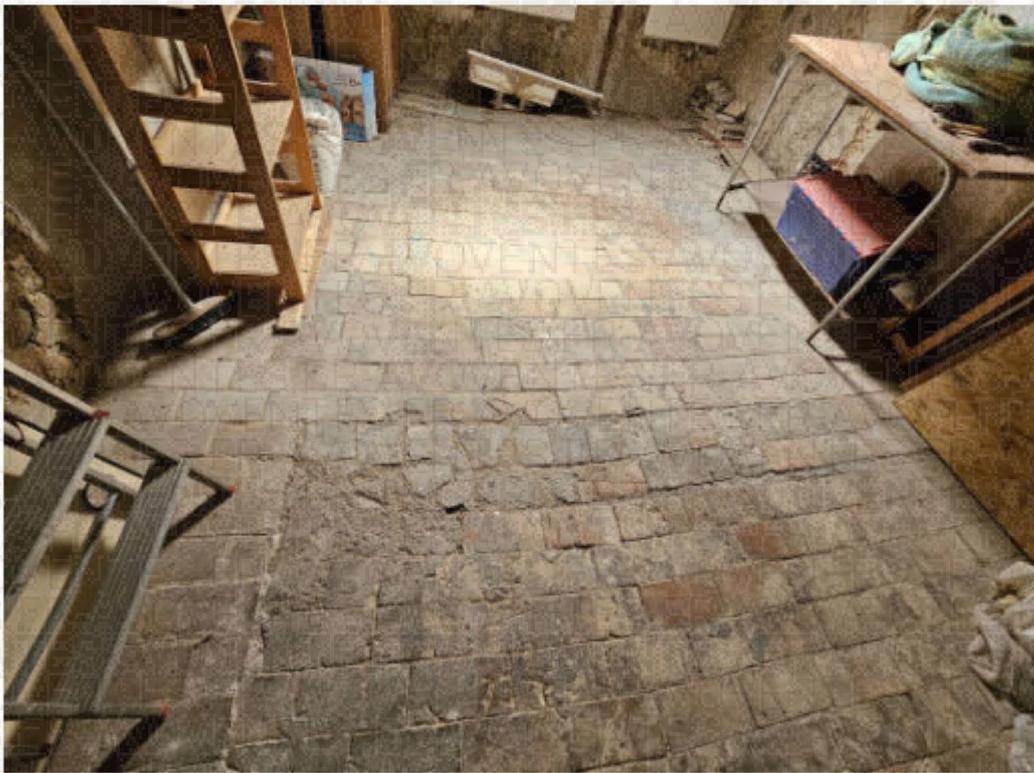
Un mur en briques brutes est édifié et fait office de mur de séparation entre l'ancien grenier et la cage d'escalier. Une petite partie de ce mur est isolée dans son angle, à l'aide d'un isolant multicouche, installé à l'arrière de la salle d'eau qui jouxte le grenier.

La pièce est ajourée par deux petites ouvertures se trouvant à l'avant de la pièce, qui sont condamnées. Ce grenier comprend une ancienne fenêtre de toit.

Un ancien conduit de cheminée est accolé au mur de gauche et un ancien conduit de cheminée est accolé au mur de droite.

Deux boîtes de dérivation sont fixées sur le mur : des câbles électriques non identifiés en sortent de façon anarchique.

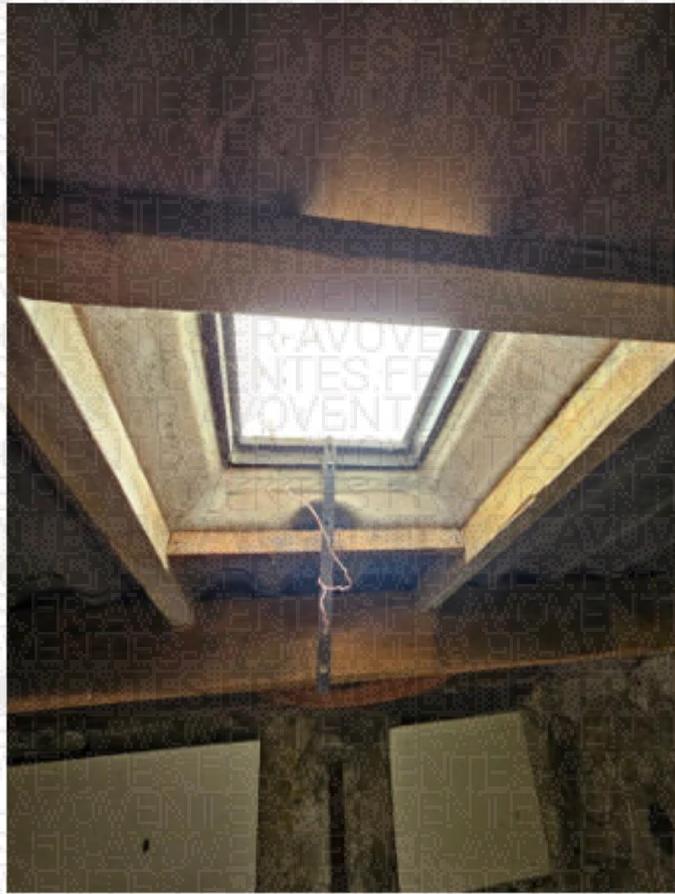
Deux néons sont fixés sur une poutre en bois et éclairent la pièce. Au niveau de cette poutre, des fils électriques pendent dans le vide.











DEUXIEME ETAGE

I- La salle d'eau :

Il s'agit d'une pièce aveugle.

Le sol est recouvert d'un habillage en bois brut.

Le mur de gauche est peint en blanc.

Cette pièce est équipée d'une douche ouverte, comprenant un bac en faïence, un robinet mélangeur, un flexible et un pommeau de douche. Les murs de la douche sont recouverts de faïence peinte sur les $\frac{3}{4}$ de leur hauteur et sont peints en partie supérieure.

Cette pièce comprend une vasque équipée d'un robinet mitigeur en état de bon fonctionnement. Elle est disposée sur un petit plan de travail en bois.

L'éclairage de la pièce fonctionne.

La pièce est chauffée par un radiateur de type réglette infrarouge.

Le plafond est recouvert de lambris peint.







La porte de la pièce est une ancienne porte en bois peinte qui est ajourée par un verre décoratif opaque en partie haute.



II- La chambre n°3 au 2^{ème} étage :

La pièce est ajourée par une petite fenêtre à double vantaux, dont la menuiserie est en PVC blanc, équipée d'un double vitrage et de barreaux de sécurité en fer blanc.

La pièce est équipée d'une fenêtre de toit, de type Velux, fermant par un volet roulant électrique en état de bon fonctionnement.

Le sol de cette pièce est recouvert d'un parquet stratifié, ainsi que le palier du 2^{ème} étage menant à la chambre.

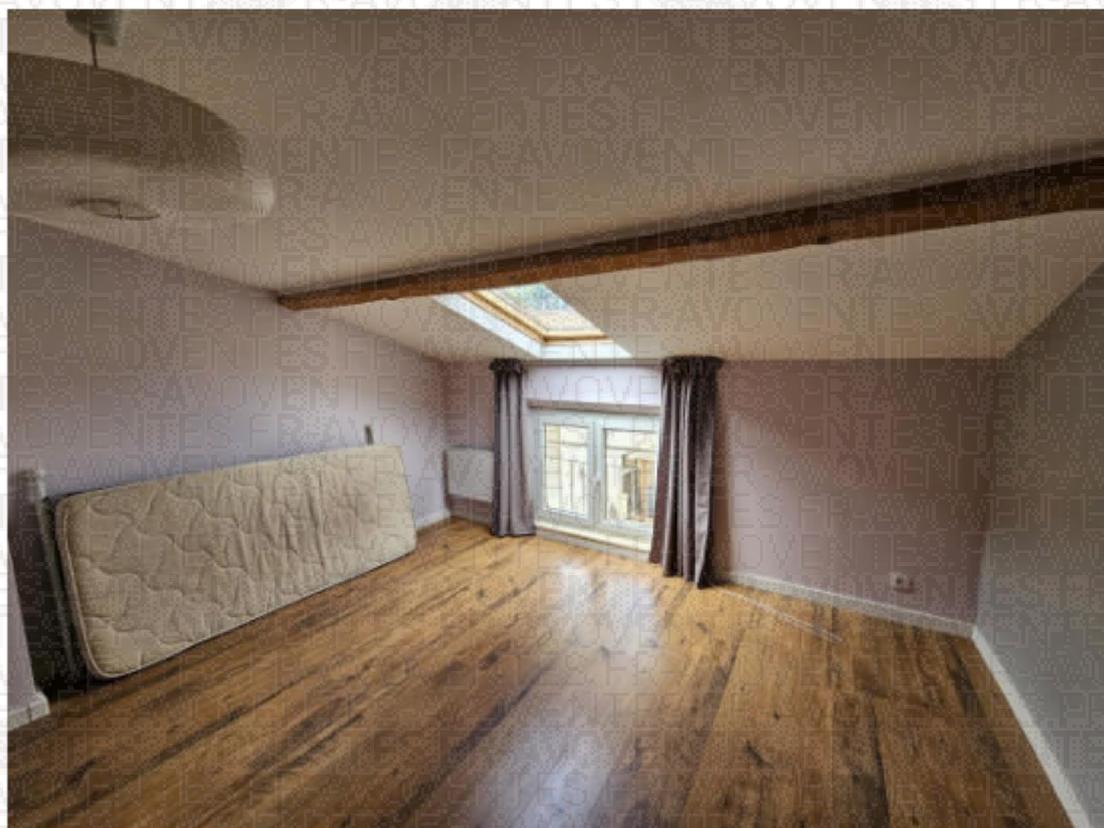
Le mur avant de la pièce, donnant sur la grande rue, est doublé. L'ensemble des murs sont peints.

Le plafond est également doublé et peint en blanc.

La pièce compte six prises électriques.

Le plafonnier éclaire.

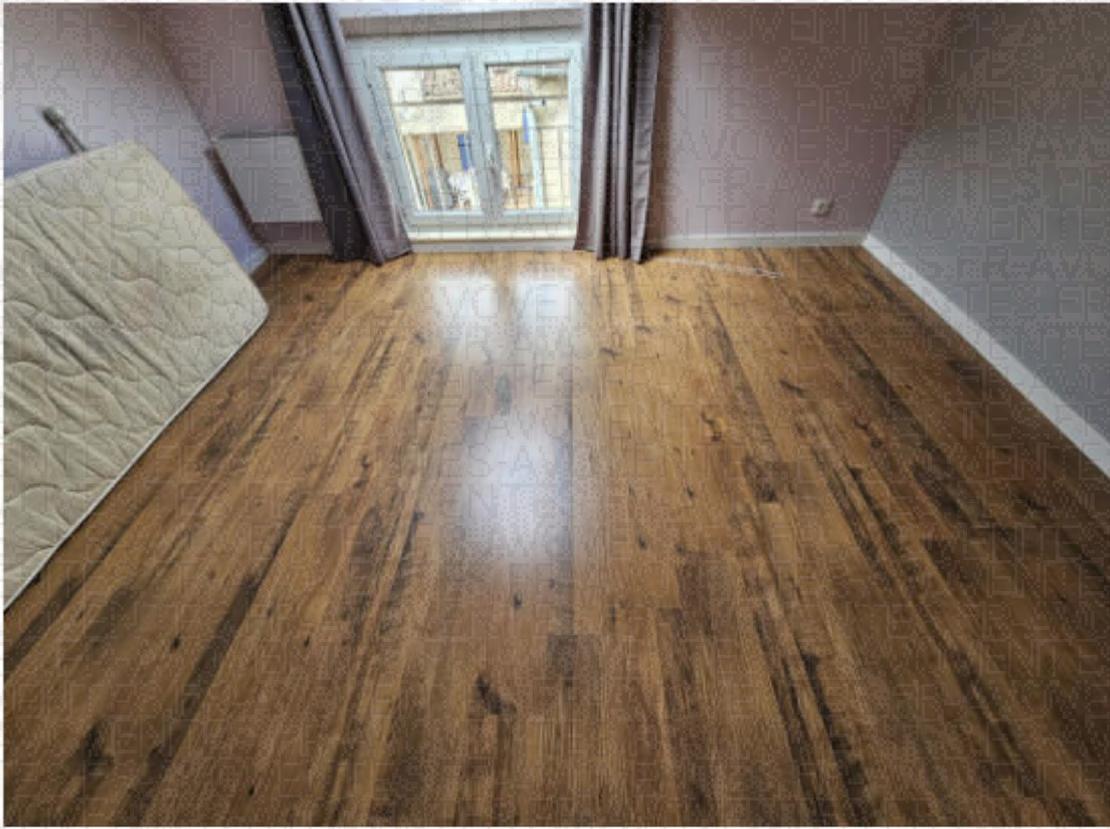
La pièce est équipée d'un convecteur électrique à inertie céramique, sous réserve de bon fonctionnement.





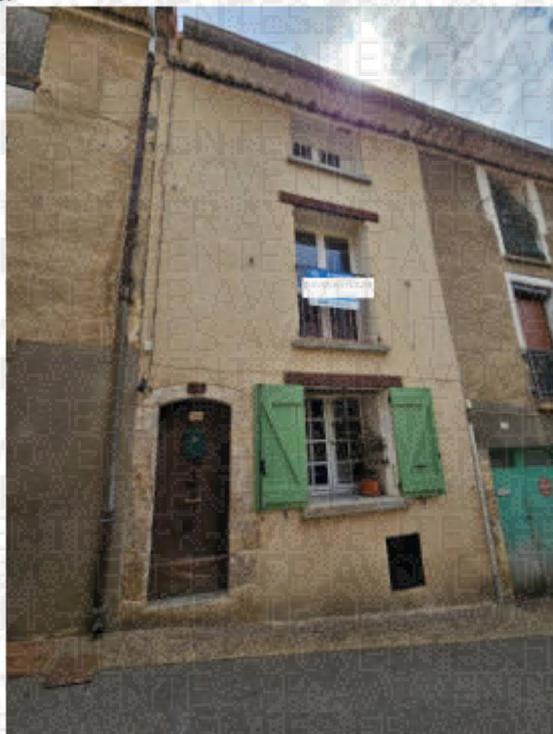






LES ABORDS DE L'IMMEUBLE

A l'avant, l'immeuble donne sur la grande rue de Valensole (04210) et est mitoyen de part et d'autre à d'autres maisons de village.



A l'arrière, l'immeuble donne sur une impasse, dont la dalle est en béton brute. L'immeuble est mitoyen de part et d'autre d'autres maisons de village.



MODALITE DE CHAUFFAGE

Je constate que l'ensemble de cette maison est chauffé grâce à des convecteurs électriques, dont certains sont des radiateurs électriques céramique.

MODALITE D'OCCUPATION DU BIEN

Cette maison est actuellement occupée par  en sa qualité de copropriétaire du bien.

La description étant terminée, je me suis retirée pour rédiger le présent procès-verbal descriptif pour servir et valoir ce que de droit, auquel j'ai annexé les photographies prises par mes soins lors des constatations



Sandrine AMAT
Commissaire de Justice associée
04100 MANOSQUE